

# Statistique de la construction: Prendre en mains le logiciel

Statistique Vaud - Marie-Françoise Goy – juin 2013



**Statistique Vaud**

Département des finances  
et des relations extérieures

# Objectifs du cours

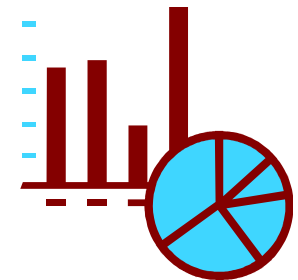
---

- Ce que relève la statistique – son utilité
- Le travail de chaque trimestre
- Le lien avec la CAMAC et le Registre Cantonal des Bâtiments

# Ce que relève la statistique fédérale – son utilité

- La statistique relève les dépenses en matière de construction (bâtiment ou génie civil; privées ou publiques) et comptabilise les nouveaux bâtiments et logements construits

- Observer l'évolution de la construction;
- Alimenter les comptes nationaux (et calcul du PIB)
- Suivre trimestriellement l'autorisation et la construction de logements,



- La statistique met à jour le registre des bâtiments

- Permettre l'harmonisation du registre des habitants et associer chaque habitant à un logement
- Permettre l'analyse annuelle des conditions de logement et répondre aux questions du type: « Quel type de ménage dans quel logement? »

# La statistique dans le canton de Vaud

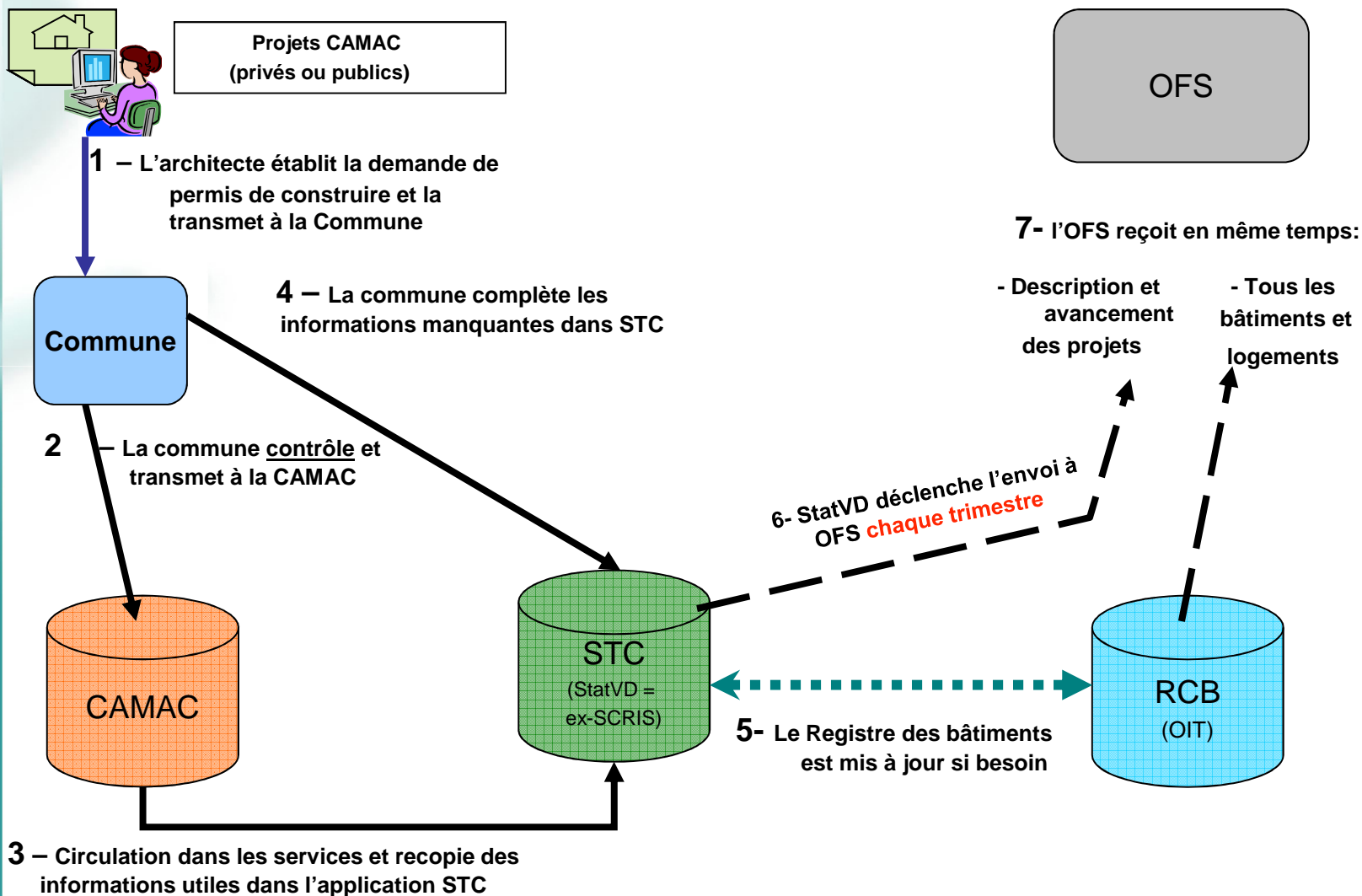
---

La statistique vaudoise concerne:

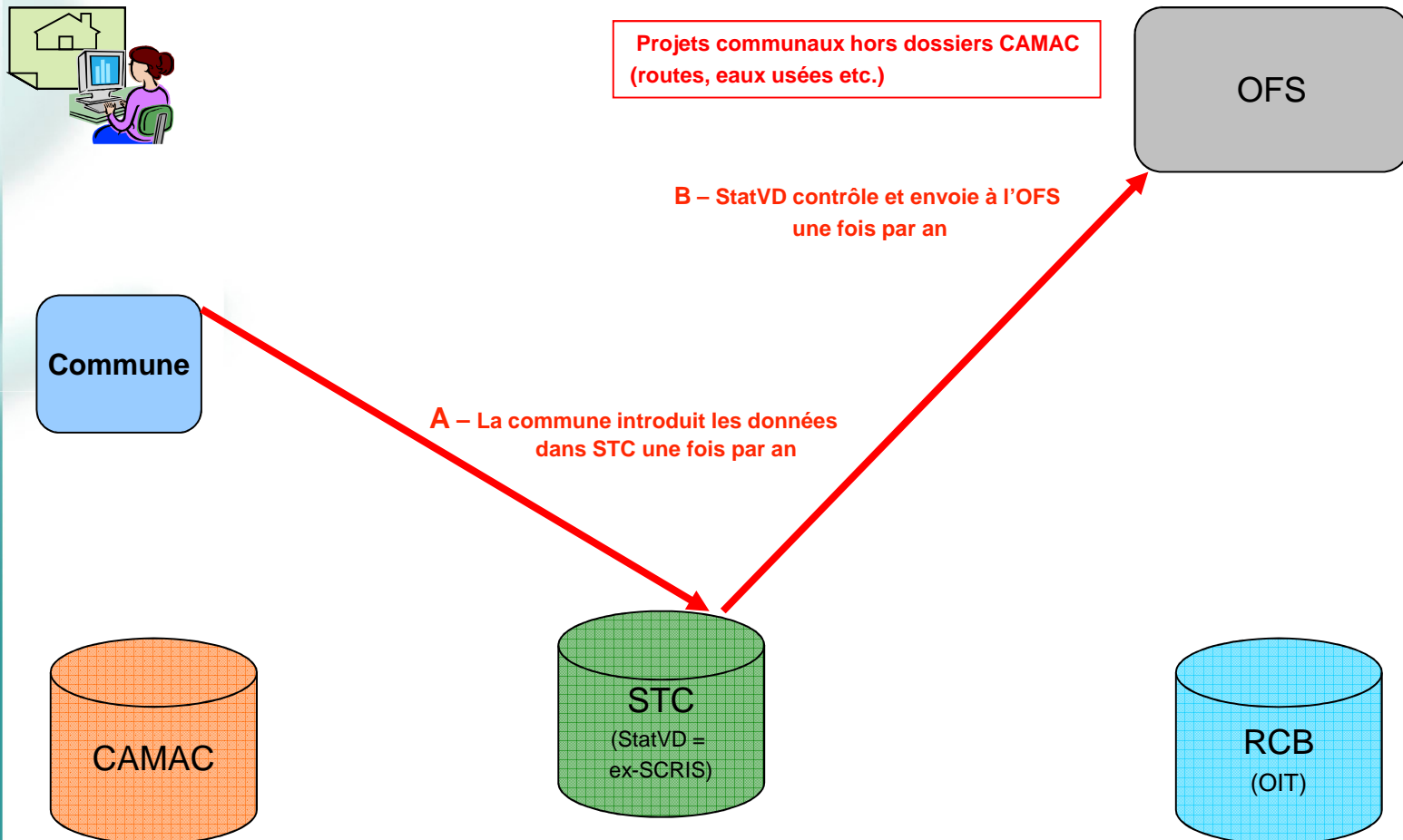
- ❑ Les projets de construction faisant l'objet d'une **demande de permis de construire via la CAMAC**
  - Ces projets sont transmis **trimestriellement** à l'OFS
  
- ❑ Toutes les **autres dépenses des collectivités publiques** en matière de construction
  - Investissements / Dépenses d'entretien
  - Ces projets sont transmis **annuellement** à l'OFS

*NB: les grandes entreprises privées de transport, gaz etc. et les services de la confédération sont interrogées directement par l'OFS, annuellement aussi*

# Les projets statistiques issus de la CAMAC



# Les autres dépenses communales de construction



# Planning de la statistique

<b>Initialisation du relevé</b>	15 décembre	15 mars	15 juin	15 septembre
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Projets CAMAC</li><li>■ Investissements communaux hors CAMAC</li><li>■ Dépenses communales d'entretien</li></ul>	Projets CAMAC	Projets CAMAC	Projets CAMAC
<b>Clôture par les communes</b>	15 janvier (projets CAMAC) 28 février: autres dépenses	15 avril	15 juillet	15 octobre

**Les délais sont serrés... Le travail doit donc être fait en continu**

Les présentations sont sur <http://www.scris.vd.ch/>



**canton de vaud**  
LIBERTÉ PATRIE

# Statistique Vaud

THÈMES | AUTORITÉS Annuaire | Index A-Z |  | chercher

- Etat, Droit, Finances
- Statistique Vaud**
  - Portrait du canton
  - Portraits régionaux
  - Tableaux de synthèse
  - Données par domaine
  - Atlas statistique
  - Calculateur de salaires
  - Publications
  - A propos de STATVD
  - Autorités

## Numerus hors-série : salaires



Dans le canton de Vaud, le salaire mensuel brut médian standardisé s'inscrit à 5845 francs en 2010, soit un montant légèrement inférieur à la médiane suisse (5933 francs)... [Suite](#)

**CONTACT**

- [Ecrire à Statistique Vaud](#)
- [Nos coordonnées](#)

**INDICATEURS**

- [Indicateurs économiques](#)

**STATISTIQUE DE LA CONSTRUCTION (STC)**

- [Informations complémentaires et accès en ligne](#)

**Statistique Vaud**





# Statistique trimestrielle de la construction

---

Aide ou demandes d'informations:

[stat.construction@vd.ch](mailto:stat.construction@vd.ch)

(éviter les mails à une adresse personnalisée)

Ou téléphone à StatVD (ex-SCRIS) – 021/316.95.85

Mme Isabelle Brunner

Mme Ariane Bovet

M. Thomas Tüscher

→ *Septembre 2013 :Mme Marie-Françoise Goy*

# L'application STC : points abordés

---

- Onglet « Mes coordonnées » : à tenir à jour
- Onglet « Projets CAMAC » = le travail trimestriel à faire
  - Le délai de clôture
  - La vérification des dates d'avancement des projets
  - La vérification du montant
  - La vérification de la durée prévisionnelle
  - Le contrôle des projets au statut « reporté »
  - Les « coches » permettant de signaler qu'un dossier est vérifié
  - Le traitement des erreurs, des avertissements à valider, des avertissements
  - Le bouton de clôture
- Onglet « Projets Hors CAMAC » = le travail annuel

Toutes les dépenses de la commune en matière de construction qui ne passent pas par la CAMAC. On fait la distinction entre:

- Les investissements
- Les dépenses d'entretien courant
- Les délais de clôture
- Les boutons de clôture

# Annexe 1: Gestion de la statistique - quelques remarques

## STC ne recopie que les dossiers CAMAC P

- Seuls les dossiers principaux « P » figurent dans les projets CAMAC à traiter

*Les enquêtes complémentaires « C » ne figurent pas dans la liste des projets CAMAC à traiter, car cela constituerait des doublons. Il s'agit de modification du projet initial, dont les communes doivent tenir compte pour mettre à jour le projet*

*NB: Dans STC, depuis un projet, on peut accéder à ses enquêtes complémentaires éventuelles.*

## Attention au statut supprimé!

- Un projet de construction est mis à jour et transmis à l'OFS jusqu'à ce que:
  - les travaux soient annoncés terminés
  - ou
  - Le projet soit mis, **pour la statistique**, en « projet supprimé ».→ Pas de lien direct entre statut CAMAC « Refusé/abandonné » et statut STC « supprimé ».



Dans STC, ne pas mettre en « supprimé » un projet qui n'est pas totalement abandonné.

- S'il s'agit de recours au tribunal administratif, par exemple, choisir le statut « Reporté », afin que le projet ne disparaisse pas de la statistique.
- Rappel: une enquête complémentaire n'est pas un projet pour la statistique → ne pas mettre le dossier d'origine en « Supprimé ».

## Annexe 2: les erreurs ou avertissements

---

### 1. Erreurs et avertissements



Les avertissements simples ne bloquent pas la clôture, ne peuvent pas être validés, mais signalent une possible erreur.



Les avertissements à valider signalent une possible erreur. S'ils ne sont pas validés, ils bloquent la clôture.



Les avertissements à valider ne bloquent plus la clôture quand ils sont validés.



Les erreurs bloquent la clôture.

2. Les messages d'erreurs ou avertissements viennent de l'application statistique puis du Registre des bâtiments que l'application cherche à mettre à jour.
3. Le registre ne se met à jour que s'il n'y a plus d'erreurs ou avertissements à valider

## Annexe 3: Fiche bâtiment transformé (ou démoli): recherche dans le RCB et importation

**Fiche Bâtiment**

Sauver Annuler Importer depuis le Registre Dupliquer la fiche

Si le projets comporte plusieurs bâtiments, veuillez remplir une fiche par bâtiment.

EGID No de parcelle 243 No ECA selon QG 1304  
No fiche CAMAC 1 No cadastral No ECA  
Désignation cadastrale  
Nom du bâtiment Référence architecte

**Importeur un bâtiment depuis le Registre**

Fermer Contact RCB Registre des bâtiments (RCB)

Commune 5889 La Tour-de-Peilz

Rue / n°  
Egid N° de parcelle / DDP  
N° ECA N° cadastral

\* Aucun bâtiment correspondant aux critères \*

Nb total logts après travaux 1 Selon le registre Nb logts protégés  
Nb 1 pce Nb 2 pces 1 Nb 3 pces  
Nb 4 pces Nb 5 pces Nb 6 pces ou plus  
Les travaux modifient-ils le nbre et la taille des logements ?   
Nb de pièces d'habitation indépendantes

Système chauffage Chauffage central pour le bâtiment Eau chaude  
Agent énergétique chauffage Gaz Agent énergétique eau chaude Gaz

**Autres informations pour la mise à jour du registre cantonal des bâtiments**

Energie Equipements Divers  
Indice Energétique (Qh) Ascenseur Nom de la gérance  
Valeur li limite (Chli) Accès Handicapés (art. 36 et 37 RATC)  
Puissance de chauffage (kW) Abri de protection Poi  
Surface de réf énergétique (SRE)



Si le bâtiment  
manque dans le  
RCB, contacter  
[info.rcb@vd.ch](mailto:info.rcb@vd.ch)

# Annexe 4: Les dépenses communales en matière de construction

## ■ Les investissements communaux

- Font en général l'objet d'un préavis, et figurent dans les comptes d'investissement de la commune (comptes 5000).
- Peuvent faire l'objet d'une demande de permis de construire CAMAC (Construction d'un bâtiment communal, par exemple) et sont alors relevés trimestriellement, dans la rubrique « **Projets CAMAC à traiter** ».
- Ceux qui ne sont pas soumis à une demande permis de construire CAMAC (route, séparatif d'eaux usées, par exemple) figurent dans une rubrique spéciale "**Investissements communaux Hors CAMAC**". Ils sont relevés annuellement.

## ■ Les dépenses communales d'entretien

- Figurent dans les comptes de charge de la commune (compte 314 "Entretien"). Dépenses occasionnées par le maintien en état et la remise en état des ouvrages de la commune (aménagement routier, canalisations d'eau, petits travaux dans un bâtiment, par exemple).
- Si (assez rare..) elles font l'objet d'une demande de permis de construire, sont traitées comme des investissements et sont relevées trimestriellement, dans la rubrique « Projets CAMAC à traiter ».
- Elles sont relevés dans une rubrique spéciale « **Dépenses d'entretien** ». Elles sont relevées annuellement.